

Appel à projets Expérimentaux CARDIE-INSPE 2022

A l'appui du projet académique 2021-2025 a été engagée une refondation du lien unissant innovation et formation à travers la création de l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC). La dynamique qui en découle permet un enrichissement des projets d'expérimentations pour répondre aux attentes des besoins exprimés par les collectifs engagés et doit faciliter un transfert des pratiques et des résultats observés sur le terrain pour nourrir les formations proposées au plan académique de formation.

Par ce croisement fécond, la formation, l'innovation pédagogique et l'expérimentation participent à la mise en œuvre de la politique éducative de lutte contre les inégalités en matière de réussite scolaire, de maîtrise des savoirs fondamentaux, lire, écrire, compter, respecter autrui, en réponse à des problématiques contextualisées.

A l'échelle des écoles, collèges, lycées ou de la ZAP, la constitution de projets pluri-annuels de formation intégrant une réflexion sur l'expérimentation permet, par l'analyse des gestes et pratiques professionnels, une montée en compétences et une meilleure qualité de vie au travail au profit de la réussite des élèves. Dès lors, la mise en relation entre porteurs de projets et la diffusion des résultats des expérimentations sont au cœur du projet CARDIE.

1. L'innovation, l'expérimentation : quelle différence ?

Innover, cela ne signifie pas forcément faire table rase du passé ou proposer quelque chose de radicalement nouveau. Si l'innovation suppose souvent de faire bouger les lignes, c'est avant tout concrétiser son envie de faire autrement en vue d'améliorer une situation existante.

L'expérimentation s'appuie dès le départ sur une volonté collective de travailler autrement. Inscrite dans l'innovation, mais dans une temporalité longue (3 à 5 ans), elle requiert le soutien du chef d'établissement/du directeur d'école. Elle s'appuie sur une formalisation et une démarche explicite, des bilans réguliers et une évaluation finale.



Des formations départementales à la démarche méthodologique d'élaboration et de formalisation d'un projet expérimental sont proposées pour accompagner les équipes porteuses de projets (voir 3-2). Le document « démarche méthodologique » fourni en pièce jointe propose un cadre théorique à cette démarche et explicite les rubriques de l'appel à projet indiquées au paragraphe 3-2.

Les articles L.314-1 à 3, D.314-2 et D.314-4 du code de l'éducation définissent le cadre réglementaire de l'expérimentation (décrets 2019-1404 et 2019-1403 du 18 décembre 2019, BO n°2 du 9 janvier 2020).

La directrice / le directeur ou le chef d'établissement est associé à la rédaction et à la vie du projet. Il veillera à informer le conseil d'école ou le conseil pédagogique.

Certaines spécificités des projets d'expérimentation amènent à demander une dérogation¹. Les champs concernés par l'aspect dérogatoire sont rappelés dans le formulaire de l'appel à projets.

2. Porteurs de projets, publics visés

Les porteurs de projet peuvent être des professeurs ou des personnels d'éducation, des personnels d'encadrement, des enseignants chercheurs.

Le public visé est généralement constitué des élèves, mais il peut aussi concerner les professeurs ou tout personnel de la communauté éducative (comme vie scolaire, infirmerie...).

Un projet d'expérimentation engage par nature une communauté pluri catégorielle. En favorisant le collectif, il incite au partenariat et aux pratiques collaboratives, dans l'établissement ou l'école, mais aussi au niveau de la ZAP et de la circonscription (voire au niveau académique) avec d'autres établissements scolaires ou avec des structures éducatives et culturelles. Un projet d'expérimentation peut aussi intégrer des enseignants-chercheurs, des collectivités, des parents ou des entreprises, permettant ainsi de favoriser les croisements et les regards complémentaires dans une démarche Recherche-Formation-Innovation-Développement.

3. Répondre à l'AAP académique CARDIE-INSPE

3.1 Thématiques de l'appel à projets

L'appel à projets expérimentaux commun CARDIE-INSPE est mis en œuvre pour repérer, soutenir, développer et valoriser l'innovation qui naît dans les établissements scolaires de l'académie de Bordeaux. Trois thématiques prioritaires sont proposées en 2022, en lien avec le projet académique :

- **Apprendre et enseigner en présence et à distance : comment construire un continuum cohérent et utile ?**

Comment le numérique réinterroge-t-il la forme scolaire : comment modifie-t-il la relation entre apprenants et enseignant, les manières d'apprendre et d'enseigner (dimension collective des

¹ Une dérogation est par exemple nécessaire quand il s'agit de répartir différemment les durées des enseignements sur une année scolaire (comme pour un enseignement intégré de sciences en cinquième), pour créer un sas de réintégration particulier d'élèves décrocheurs, créer un parcours adapté pour un public à faible niveau d'acquisition...

apprentissages, formes d'accès et de consultation des ressources, interactions et feedback), ou l'organisation scolaire (temps, espaces scolaire et péri-scolaire, rythme) ?

Comment mobilise-t-il des ressources pédagogiques de natures différentes, l'intelligence artificielle, la réalité augmentée, au profit des besoins de l'élève et en fonction de ses besoins ?

Comment ajuster les accompagnements des élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers dans le cadre du continuum présenciel-distanciel ?

Comment le territoire peut être envisagé comme une ressource académique associant scolaire et péri ou extra-scolaire pour penser, en articulation avec le présentiel, le maillage entre des écoles/établissements ?

➤ **Aider, soutenir, dynamiser : quelles stratégies d'évaluation et régulation des apprentissages au quotidien et dans la durée ?**

Comment réinterroger et mettre en synergie les différentes pratiques d'évaluation, dans chaque discipline et collectivement de façon pluridisciplinaire, pour croiser les regards sur les difficultés observées afin de trouver des pistes de remédiation nouvelles et originales ?

Comment la prise en compte des processus cognitifs et métacognitifs, associée à une expertise éducative et pédagogique développée dans le cadre professionnel peuvent changer l'acte d'enseignement dans la classe ? Dans cet axe qui interroge l'évaluation et les sciences cognitives on pourra s'intéresser à la construction de l'estime de soi et aux conditions qui maintiennent la motivation d'apprendre.

➤ ***Mens sana in corpore sano* à l'école : Comment conjuguer et concilier bienveillance et exigence ?**

Comment créer les conditions propices à une mise en sécurité affective, physique et intellectuelle pour apprendre dans un environnement respectueux des particularités de chacun ?

Comment développer un collectif qui engage chaque élève dans la confiance, mais aussi dans l'envie de progresser et persévérer pour mieux comprendre le monde qui l'entoure, malgré les difficultés inhérentes à tout apprentissage ?

Cette thématique interroge par conséquent le bien-être de l'élève et le développement des compétences psychosociales.

Vous pouvez aussi choisir de déposer un projet sur une autre thématique, à votre convenance, qui reflète un besoin contextualisé.

Les projets retenus dans les thématiques académiques prioritaires bénéficieront d'un environnement propice à leur développement par :

- Un lien avec la journée académique de l'innovation 2023
- la mise en réseau des établissements concernés,
- une priorité dans l'accompagnement,
- la participation à des séminaires de recherche-action-formation,
- un soutien particulier à la valorisation du projet,
- une phase de restitution académique dans le périmètre de chaque thématique.

3.2 Comment déposer un nouveau projet ?

Pièces constitutives :

- Dossier de candidature dématérialisé saisie par le porteur de projet :
<https://www.ac-bordeaux.fr/appel-a-projets-cardie-2022-2023-123653>
- Accord signé du chef d'établissement ou de l'IEN 1D (sous la forme d'un fichier word ou pdf à déposer à la fin du formulaire interview, ce document obligatoire peut être transmis ultérieurement en reprenant le lien de votre fiche projet)

Les rubriques du formulaire sont précisées dans le fichier word joint qui permet de préparer la saisie. Elles doivent permettre de répondre aux questions suivantes :

- QUOI : descriptif de l'action
- QUAND : durée de l'action
- OU : L'identification de l'établissement
- QUI : acteurs du projet
- POURQUOI : problématique
- COMMENT : Descriptif des actions envisagées
- EFFETS : sur les élèves, le développement professionnel.

Les demandes à caractère dérogatoire seront précisées dans le dossier de candidature.

Dans l'objectif d'alimenter la réflexion collective dès la conception du projet d'expérimentation pédagogique, l'équipe n'hésitera pas à consulter les corps d'inspection territoriaux concernés ainsi que les services et missions compétents (DAAC, DAREIC, DAEMI, DANE, ...).

Les accompagnateurs CARDIE peuvent apporter leur concours en amont du dépôt de la candidature. Pour chaque département, une demi-journée (mercredi 11 mai) est consacrée à l'accompagnement à l'écriture du projet d'expérimentation.

Département	24	33	40	47	64
Lieu	Collège Michel de Montaigne PERIGUEUX (Après-midi)	Collège Jean Zay CENON (Après-midi)	Lycée Robert Wlérick MONT DE MARSAN (Après-midi)	College Germillac TONNEINS (Après-midi)	Lycée hotelier BIARRITZ (matin)

Pour y participer, les porteurs ou équipes de projets qui le souhaitent enverront leur demande aux référents départementaux indiqués en fin de document avec copie à cardie@ac-bordeaux.fr.

3.3 Cas des projets reconduits

Un projet d'expérimentation est validé pour une durée de quatre ans maximum. Cependant, la demande de reconduction annuelle d'un projet en cours n'est pas tacite, elle est soumise à la transmission d'un **bilan d'étape** à la mission CARDIE à partir du formulaire interview accessible sur le site de la CARDIE :

<https://www.ac-bordeaux.fr/appel-a-projets-cardie-2022-2023-123653>

Le principe est celui d'une auto-évaluation réalisée par l'équipe et présentée au conseil d'administration ou au conseil d'école.

Le bilan d'étape précise :

- Partie 1 : Ingénierie du projet et évolutions
 - Description expérimentation
 - Calendrier, mise en œuvre
 - Classes/publics concernés
 - Bilan des travaux de recherche

- Partie 2 : Expérimentation et développement professionnel
 - Effets sur les acquis des élèves
 - Effets sur les pratiques enseignantes
 - Rayonnement
 - Formations associées

- Partie 3 Constat global et perspectives
 - Réussite à communiquer
 - Bilan global
 - perspectives

Le bilan final insistera sur les parties 2 et 3. Il précisera les effets constatés sur les élèves, les résultats, le bien-être dans l'établissement. Il permet de garder en mémoire le projet et de favoriser un potentiel essaimage en interne et à l'extérieur de l'établissement.

4. Critère de sélection des nouveaux projets déposés

Le potentiel de transfert et d'essaimage d'un projet d'expérimentation est un point important car le système éducatif est en évolution rapide (du fait de pratiques récentes favorisant la coopération, mais aussi par les apports du numérique, ou pour mieux inclure les élèves à besoins particuliers...). Les modalités de ce transfert peuvent être envisagées dès le dépôt de la candidature. Elles représentent un critère important d'analyse des projets. Les autres critères sont les suivants :

- **Explicitation du caractère novateur lié à une démarche expérimentale,**
- L'implication d'acteurs multiples,
- La méthodologie, **avec un descriptif précis des actions envisagées**
- La qualité du protocole d'évaluation retenu et l'impact sur les pratiques de classe/d'établissement,
- La potentialité à transformer les pratiques au sein de l'école, du réseau ou de l'établissement,
- Le rayonnement : ouverture sur le territoire, les partenaires extérieurs, les familles et valorisation
- L'appui sur la recherche

<p>NOTA : Les projets émanant d'initiatives individuelles ainsi que les projets qui ne mobilisent que quelques élèves d'une classe, d'un niveau de classe ou d'une unité éducative ne seront pas retenus.</p>
--

5. Calendrier et modalités de sélection

1.1 Modalités de sélection

Dans un premier temps les dossiers reçus feront l'objet d'une instruction par un comité technique constitué d'inspecteurs et d'experts issus des délégations académiques.

Les candidatures et les demandes de dérogation seront ensuite analysées en commission académique réunissant la mission CARDIE, les IA-DASEN et l'INSPE de l'académie de Bordeaux.

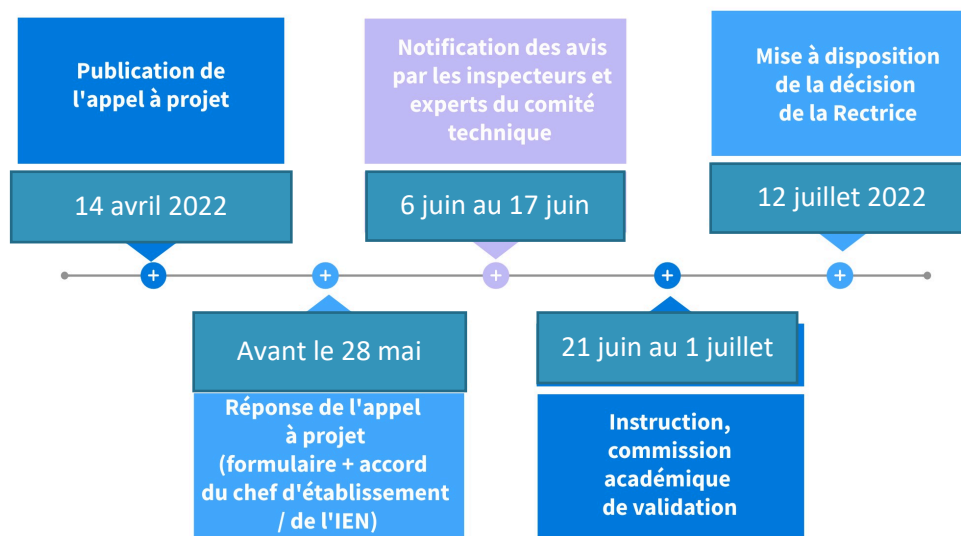
Les résultats seront alors proposés à Madame la rectrice pour avis.

Ces derniers sont ensuite transmis aux porteurs de projets par la voie hiérarchique.

Les projets retenus pourront faire l'objet d'un accompagnement spécifique, en moyens financiers pour acheter principalement des ressources ou du petit matériel, et en IMP (2° degré) ou HSE (1° degré). La dotation en moyens horaires s'effectue en fin d'année scolaire, et est soumise au rendu des rapports d'auto-évaluations annuels.

1.2 Calendrier

Calendrier de l'appel à projet



6. La vie du projet d'expérimentation : l'accompagnement, la valorisation

La mission CARDIE est dotée d'un réseau d'accompagnateurs formés. Ce réseau constitué de personnels d'enseignement, d'éducation et d'encadrement peut vous accompagner aux différentes étapes de votre démarche :

- en amont du projet pour une aide méthodologique à la conceptualisation, une identification des ressources et leviers à actionner, un repérage des critères d'évaluation ;
- pendant sa mise en œuvre, par des échanges qui permettent l'analyse réflexive du projet en cours, son guidage et sa régulation ; pour favoriser des interactions avec d'autres

projets similaires par une mise en réseau ; pour soutenir les besoins de formation (demandes de FIL, participation à des séminaires de recherche)

- en aval, pour valoriser le projet au niveau académique ou national, pour l'évaluation de ses effets et de ses plus-values, pour accompagner la sortie de l'expérimentation et reconnaître les compétences professionnelles développées par les équipes.

La répartition territoriale des accompagnateurs CARDIE et leurs coordonnées sont indiquées sur le site académique. Il est conseillé de contacter en amont le référent départemental (voir ci-dessous) qui transmettra les demandes à la mission CARDIE et aux accompagnateurs.

45 projets sont directement accompagnés tous les ans par les accompagnateurs de la mission CARDIE, sur tout le territoire aquitain. L'accompagnement est parfois pluri-annuel. Les expérimentations de type « recherche-action » sont accompagnées par les enseignants chercheurs.

A la demande des équipes, l'accompagnement peut aussi être le fait d'inspecteurs, de l'inspecteur référent de l'établissement, de l'équipe de circonscription dans le premier degré, des chargés de mission des délégations académiques. Chacun pourra apporter une expertise utile et complémentaire, en fonction des demandes et des possibilités.

Une composante de **l'offre individuelle de formation (PAF)** concerne l'exploration de pratiques pédagogiques innovantes relevant de domaines très variés comme la coopération entre élèves, la gestion de classe, la psychologie de l'adolescent, l'usage du numérique, l'éducation aux médias et à l'internet, les pratiques d'évaluation, l'apport des sciences cognitives.... Certaines propositions recourent **l'offre de formation collective**. La constitution d'un **LAAC** (Laboratoire d'Analyse de l'Activité en Classe) peut contribuer efficacement à la mise en œuvre d'un projet d'expérimentation. Ces formations proposées par l'E AFC (Ecole Académique de la Formation Continue) ont vocation à alimenter la réflexion collective.

La valorisation permet l'essaimage d'un projet et le partage de connaissances et compétences nouvellement acquises. Plusieurs possibilités doivent pouvoir être envisagées :

- La présentation lors des journées académiques ou nationale de l'innovation
- Des publications sur le site académique (capsule vidéo, podcast, article dans la lettre de l'innovation,)
- La publication sur le site académique d'un article scientifique co-rédigé avec le chercheur associé
- La participation à des formations ou séminaires académiques

7. Contacts, ressources

Pour toute information, vous pouvez contacter la mission CARDIE :

cardie@ac-bordeaux.fr

Les référents départementaux :

24 : Marc.Courbot@ac-bordeaux.fr

33 : Emmanuelle.Sontag@ac-bordeaux.fr et Pascal.Bouzin@ac-bordeaux.fr

40 : Mickael.Fazilleaud@ac-bordeaux.fr

47 : Stephanie.Vieira-Do-Vale@ac-bordeaux.fr

64 : Jessica.Brienne@ac-bordeaux.fr